

CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DU BURKINA
- CGT-B -

01 BP 547 OUAGADOUGOU 01
TEL/FAX (226) 50 31 36 71
e-mail : cgt_b@fasonet.bf

COMITE CONFEDERAL NATIONAL
(CCN)



BURKINA FASO
-Unité - Progrès - Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le vendredi 19 janvier 2006, le dossier des ouvrières de la Gacilienne a connu un dénouement à travers la signature d'un procès-verbal de règlement à l'amiable.

L'accord signé à la Bourse du Travail de Ouagadougou entre d'une part les ex-travailleuses de la Gacilienne assistées de leur syndicat la CGT-B et d'autre part l'Employeur représenté par le Liquidateur et deux représentants des Laboratoires Yves Rocher prévoit :

- le paiement en plus des **six mois de salaires** déjà consentis d'une somme de **700 000 FCFA** ;
- l'allocation d'une somme de **5 850 000F** à répartir entre les sous-traitants, les ayants droit des travailleuses décédées et les travailleuses démissionnaires déclarées au cours des négociations ;
- la mise en place d'une association dénommée Association Burkinabè pour la Promotion Economique et Sociale de la Femme impliquant les ex-employées et leur syndicat ;
- La renonciation par les ex-employés de la Gacilienne à toute autre réclamation ou prétention à l'égard de la Gacilienne et de son associé le groupe Yves Rocher ;
- L'information par la CGT-B de ses partenaires de la résolution définitive du différend de la Gacilienne.

Au plan matériel, cet accord équivaut à environ **30 mois** de salaires, résultat presque inédit dans les négociations du genre ;

Au plan moral, la CGT-B considère cet accord comme une victoire de la lutte menée par les ex-travailleuses de la Gacilienne dans le cadre de leur comité syndical CGT-B mais aussi et surtout comme celle de la solidarité ouvrière internationale. En effet, la lutte des ex-travailleuses a été fortement soutenue par des partenaires de la CGT-B et des personnes de bonne volonté qui ont mené sans relâche une vaste campagne de soutien aux ouvrières de la Gacilienne, ainsi qu'une campagne d'interpellation du Groupe Yves Rocher, associé à la Gacilienne. A ce titre, nous nous devons de citer :

- l'Association « Egalité » de France ;
- l'Association Kebayina des Femmes du Burkina ;
- la CGT/ France et ses structures professionnelles et locales;
- l'association « Peuples Solidaires » de France ;
- des personnes individuellement engagées et tous les signataires des pétitions et des cartes postales dans cette lutte, en France notamment.

C'est le lieu pour le Comité Confédéral National de la CGT-B de remercier, au nom des ex-employées de la Gacilienne, des responsables de l'Union Provinciale CGT-B du Kadiogo (qui ont conduit le dossier), de l'ensemble des militant(e)s de la CGT-B, les organisations et toutes les personnes qui, de façon ouverte ou discrète, ont soutenu la lutte des ex – travailleuses de la Gacilienne et obligé le Groupe Yves Rocher à négocier et à conclure un accord désintéressant ces braves ouvrières.

Les résultats de cette lutte confirment s'il en était encore besoin, la justesse du slogan « seule la lutte paye ». Ils montrent toute l'importance de la solidarité internationale des travailleurs et de toute la classe ouvrière surtout en cette ère dite de la mondialisation, marquée par la mise en place progressive d'accords et autres instruments juridiques régionaux (OHADA) et internationaux (les règles de l'OMC, les conditionnalités de la Banque mondiale et du FMI, ...) qui font tomber toutes les frontières, éloignent les centres de décisions des travailleurs et de leurs organisations, précarisent les emplois, et fragilisent les droits des travailleurs.

La CGT-B ne doute pas que toutes les organisations et personnes ayant pris une part active à cette lutte, sauront tirer les enseignements nécessaires pour poursuivre la lutte pour de meilleures conditions d'existence des travailleurs et des peuples.

Fait à Ouagadougou, le 24 janvier 2006

P/ le Comité Confédéral National de la CGT-B,

Norbert OUANGRE
Secrétaire Confédéral, chargé des questions sociales.